



PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 08/01/2026 à 20h30

Président : Guy VISSEQ, maire

Membres du conseil présents : Valérie QUINTARD, Guy LAYRAC, Jérôme BONY, Patricia PANISSIE, Sylvie COTTARD, Elodie FERRIERES, Elisabeth FAYEL et Francis PONS

Membres du conseil absents : Oliver BARRE, Marc DELAGNES

Secrétaire de séance : Jérôme BONY

Nombre de membres en exercice : 11 / **présents :** 9 / **représentés :** 0

Quorum : atteint

Date de convocation et d'affichage : 24 décembre 2025

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 4 décembre 2025**
- **Restes A Réaliser 2026**
- **Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2026**
- **Organisation et mise en place d'astreinte pour l'agent technique**

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS ADOPTEES

RAR 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient comme chaque année de proposer la première étape pour la construction du budget 2026, c'est-à-dire définir les restes à réaliser en investissement.

La proposition est ainsi détaillée :

INVESTISSEMENT DEPENSES (quelles sont les dépenses engagées qui ne seront payées qu'en 2026?)

- c/203 (frais d'études) : 6595€ pour le SDA / 29 035€ de frais d'honoraires Ilot Lagarrigue = 35 630€
- c/2188 (immo corp) : 2 500€ pour les deux défibrillateurs
- c/ 2152 (installations voirie) : 500€ pour les panneaux "bibliothèque" à Lunel
- c/2135 (Install. générales, aménagement des constructions) : 3 500€ pour les clôtures de l'école + 1400€ de Moderan pour l'atelier de chasse = 4900€
- c/231 (Immo en cours, travaux) : 720 000€ travaux TTC Lagarrigue hors honoraires

INVESTISSEMENT RECETTES

- c/1348 (fonds Vert) : 16 000€ c'est ce qui reste à être versé sur les 75 932€ (volet friche)+ 3 880€ volet renaturation = 19 880€
- c/13251 (subvention CCCM) : 50 000€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal s'exprime :

- il manque le devis de la réparation de l'église qui rentrera en investissement puisqu'il s'agit de créer une armoire électrique aux normes,
- le devis du tracteur tondeuse

Le tableau des RAR va être corrigé et transmis au centre de gestion comptable de Decazeville et la secrétaire informe qu'il n'y a pas lieu de voter les RAR.

Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2026

Monsieur le Maire questionne l'assemblée sur les besoins en dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

Après en avoir discuté, Le Conseil Municipal décide :

- que le vote du budget 2026 sera avancé cette année au mois de mars, avant les élections, donc qu'il n'y aura pas de dépenses d'investissement particulières ces 3 premiers mois de l'année (qui ne soient pas déjà prises en compte par les RAR).
- Qu'il n'y a pas lieu de voter une ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2026

Astreintes de l'agent technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité doit délibérer pour mettre en place le cadre réglementaire des astreintes de l'employé communal, surtout dans la situation du traitement des routes en cas de verglas et/ou neige.

Le cadre réglementaire doit être soumis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion pour validation.

Après en avoir discuté, Le Conseil Municipal décide :

- De laisser le choix à l'agent technique s'y souhaite recevoir des indemnités ou s'il préfère du repos compensateur
- De ne pas fixer de période particulières (en sachant que si l'agent est averti moins de 15 jours avant la date effective de l'astreinte les indemnités ou les repos compensateurs sont multipliés par 50%

La délibération sera prise au prochain conseil suivant les retours du CST.

DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

Assurance statutaire

M. le maire présente les propositions financières de Groupama et du centre de gestion pour la question de l'assurance statutaire de la commune. Jusque là la commune avait choisi une assurance qui la couvrait pour les agents CNRACL, or aujourd'hui la commune ne compte que des agents IRCANTEC.

La proposition du centre de gestion est plus avantageuse, une délibération pour adhérer à ce service sera prise au prochain conseil.

Bâtiments publics et équipements

M. le maire signale le besoin de :

- faire intervenir un électricien pour installer une lumière dans la cour avec détecteur de présence ;
- de faire réparer les chenaux de la maison T4 à Lunel ;
- de faire passer des entreprises pour les contrôles de sécurité des bâtiments publics (2 salles des fêtes, école, mairie) ;
- de trouver une solution temporaire pour protéger le toit de l'église de St Félix en attendant des travaux de réfection de la couverture (et d'enclencher la recherche d'aides financières pour ces travaux) ;
- de faire venir une entreprise pour évaluer les coûts de réfection des chemins du Verdier et de Requistal ;
- de faire « passer le mot » sur la recherche d'un ou de plusieurs bénévoles pour s'occuper de la gestion des salles des fêtes(Daniel Martin arrétant cette mission après les prochaines élections municipales).

L'assemblée échange aussi sur le nettoyage des salles des fêtes. L'an passé les cuisines ont été nettoyées par une entreprise, cette année cette même entreprise pourrait intervenir sur le nettoyage des salles (sol, murs, plafonds et vitres + hotte aspirante de Lunel).

Projet scolaire du RPI pour 2026

M. le maire rapporte la demande de l'équipe du RPI sollicitant les communes à participer au financement du voyage scolaire. Il s'agit de trois jours au Grau d'Agde sur le thème de la découverte du milieu marin fin mars début avril.

L'assemblée est d'accord sur le principe pour participer, il s'agit maintenant de s'accorder avec les deux autres maires du RPI pour un même montant, chaque commune participant au prorata du nombre d'enfants résidants sur sa commune.

Une réponse de principe est attendue avant la fin du mois pour une bonne organisation du voyage.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 23h30.

<u>Arrêté du Procès-Verbal</u> Séance du 4 décembre 2025	
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. Il demande aux Conseillers s'il y a des modifications ou des précisions à apporter à celui-ci. Aucune remarque n'ayant été formulée Monsieur le Maire propose l'arrêt du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025.	
<u>Procès-Verbal arrêté le : 8/01/2026</u>	
Le Maire Guy VISSEQ	Le secrétaire de séance Jérôme ONY